

**Procès-verbal** de la session **ORDINAIRE** tenue le **3 OCTOBRE 2016** à **19 h 30** à l'hôtel de ville, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Luc DUVAL,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Marie-Josée PLEAU,	conseillère;

Sont absents :

Christian CÔTÉ,	conseiller;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX,	greffière, directrice générale.
----------------	---------------------------------

### **16,218 OUVERTURE DE LA SESSION**

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session à 19 h 50.

### **16,219 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Les points suivants sont ajoutés aux affaires nouvelles :

- 22.1 CENTRE RÉCRÉATIF KINGSEY INC. – Versement de la subvention annuelle;
- 22.2 RÉSERVOIR D'EAU POTABLE EN BÉTON – Réparation.

#### **16-158      RÉSOLUTION NO 16-158 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

### **16,220 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 12 SEPTEMBRE 2016**

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session spéciale du 12 septembre 2016.

#### **16-159      RÉSOLUTION NO 16-159 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 12 SEPTEMBRE 2016**

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 12 septembre 2016 tel que présenté.

### **16,221 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

### **16,222 COMPTES RENDUS DES ÉLUS**

La conseillère Krystel Houle-Plante mentionne que l'activité du Splash des couleurs a eu lieu samedi et qu'il s'agissait de la dernière édition. Après trois ans, la Corporation des loisirs désire trouver une nouvelle activité à offrir à la population.

### **16,223 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION**

Les rapports du Service des travaux publics, du Service d'urbanisme, du Service des loisirs et celui de l'administration ont été transmis aux membres du conseil avec l'avis de convocation de la présente session. Le rapport de la bibliothèque est remis séance tenante.

### **16,224 COMPTES DU MOIS**

#### **16-160 RÉSOLUTION NO 16-160 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **DEUX CENT DIX MILLE VINGT-NEUF DOLLARS ET QUATRE-VINGT-TROIS CENTS (210 029,83 \$)**.

Je soussignée, Annie Lemieux, directrice générale et greffière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

---

Annie Lemieux, directrice générale et greffière

### **16,225 CORRESPONDANCE**

Aucune question n'est posée.

### **16,226 RESSOURCES HUMAINES**

#### **16,226.1 EMBAUCHE D'UN PREMIER RÉPONDANT**

#### **16-161 RÉSOLUTION NO 16-161 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE EMBAUCHE D'UN PREMIER RÉPONDANT**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Service de sécurité incendie fait du recrutement au niveau de ses premiers répondants;
- 2 Le directeur du service recommande l'embauche d'un nouveau premier répondant;

3 Les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **EMBAUCHE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à embaucher Mme Nathalie Ménard à titre de premier répondant pour son Service de sécurité incendie.
- 2- **CONDITIONS.** Mme Ménard sera soumise aux conditions générales de travail du Service de sécurité incendie telles qu'adoptées par résolution par le conseil municipal.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au directeur du Service de sécurité incendie.

#### **16,226.2 PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS SAISONNIERS**

Il est convenu, compte du travail à effectuer, qu'un seul employé saisonnier aura une prolongation de sa saison de travail.

**16-162**     **RÉSOLUTION 16-162**  
**SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**  
**EMPLOYÉ SAISONNIER – PROLONGATION DE LA**  
**PÉRIODE DE TRAVAIL DE DAVID LIZOTTE-GAUTHIER**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution 16-62, la période de travail de M. David Lizotte-Gauthier doit se terminer le 28 octobre 2016;
- 2 Il y a lieu de prolonger la période de travail de M. Lizotte-Gauthier;
- 3 Les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PROLONGATION.** Le conseil municipal autorise la prolongation de la période de travail de M. David Lizotte-Gauthier, employé saisonnier au Service des travaux publics, jusqu'au 25 novembre 2016.
- 2- **CONDITIONS DE TRAVAIL.** Les conditions de travail demeurent les mêmes.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à M. David Lizotte-Gauthier.

## **16,227 ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

### **16,227.1 RÈGLEMENT N° 16-02 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 09-02**

**16-163** **RÉSOLUTION NO 16-163**  
**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 16-02**  
**AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 09-02**

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement intitulé « Règlement n° 16-02 amendant le règlement de zonage n° 09-02 de la Ville de Kingsey Falls ».

### **16,227.2 RÈGLEMENT N° 16-03 RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N° 14-01 ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

**16-164** **RÉSOLUTION NO 16-164**  
**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 16-03**  
**RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N° 14-01**  
**ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET**  
**DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Tel que requis par la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, la municipalité a adopté, aux termes de la résolution n° 14-07, un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux;
- 2 En vertu des articles 101 et 102 de la loi 83 Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique, des modifications doivent être apportées au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;
- 3 Les formalités de la procédure d'adoption prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **RENONCIATION À LA LECTURE.** Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal dans les délais prévus par la loi et ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance, ils renoncent à sa lecture.
- 2- **ADOPTION.** Le conseil municipal adopte le règlement n° 16-03 Règlement remplaçant le règlement n° 14-01 établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux tel que soumis par la greffière.

**16,227.3 RÈGLEMENT N° 16-04 RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N° 12-06 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS**

**16-165 RÉSOLUTION NO 16-165  
ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 16-04  
RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N° 12-06  
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS  
MUNICIPAUX DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Tel que requis par la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, la ville a adopté, aux termes de la résolution n° 12-205, un code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux;
- 2 En vertu des articles 101 et 102 de la loi 83 Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique, des modifications doivent être apportées au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;
- 3 Les formalités de la procédure d'adoption prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Krystal HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **RENONCIATION À LA LECTURE.** Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal dans les délais prévus par la loi et ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance, ils renoncent à sa lecture.
- 2- **ADOPTION.** Le conseil municipal adopte le règlement n° 16-04 Règlement remplaçant le règlement n° 12-06 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Kingsey Falls tel que soumis par la greffière.

**16,228 RÉNOVATION AU 7, RUE TARDIF – Remplacement de deux portes de secours**

**16-166 RÉSOLUTION NO 16-166  
7, RUE TARDIF  
REPLACEMENT DE DEUX PORTES DE SECOURS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Deux portes de secours de la salle municipale au 7, rue Tardif, sont en très mauvais état;
- 2 Il y a lieu de remplacer ces portes;
- 3 La firme Électro Kingsey inc. a présenté une proposition intéressante pour la ville;
- 4 Les crédits nécessaires pour cette dépense sont prévus au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls accorde à la firme Électro Kingsey inc. le contrat pour l'achat et l'installation de deux portes de secours pour la salle municipale située au 7, rue Tardif, le tout tel que prévu à la soumission datée du 27 septembre 2016.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **QUATRE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT DOLLARS (4 897,00 \$)** plus les taxes pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Électro Kingsey inc.

**16,229 CROIX-ROUGE CANADIENNE, DIVISION DU QUÉBEC –  
Renouvellement de la lettre d'entente « Services aux  
sinistrés »**

**16-167 RÉSOLUTION NO 16-167  
CROIX-ROUGE CANADIENNE,  
DIVISION DU QUÉBEC  
ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La lettre d'entente entre les Services aux sinistrés entre la Croix-Rouge canadienne, Division du Québec et la Ville de Kingsey Falls est échue;
- 2 Il y a lieu de signer une nouvelle entente avec la Croix-Rouge canadienne, Division du Québec;
- 3 La contribution financière relative à cette entente est prévue au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ENTENTE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à signer avec la Croix-Rouge canadienne, Division du Québec, une nouvelle lettre d'entente Services aux sinistrés d'une durée de trois ans qui entrera en vigueur à la date de signature par les représentants de la ville.
- 2- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La ville est autorisée à verser à la Croix-Rouge canadienne, Division du Québec, une contribution financière pour chacune des années de l'entente, soit :
  - 2016-2017 : **seize cents (0,16 \$)** per capita;
  - 2017-2018 : **seize cents (0,16 \$)** per capita;
  - 2018-2019 : **seize cents (0,16 \$)** per capita.
- 3- **SIGNATURES.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Croix-Rouge canadienne, division du Québec.

**16,230 ENTENTE POUR LES LOISIRS AVEC LA VILLE DE WARWICK**

La directrice générale informe les membres du conseil qu'elle aura une rencontre avec son homologue de la Ville de Warwick pour discuter de la possibilité d'une entente pour les loisirs offerts par Warwick.

**16,231 FLEURONS DU QUÉBEC – Renouvellement de l'adhésion pour 2017-2019**

**16-168 RÉSOLUTION NO 16-168  
LES FLEURONS DU QUÉBEC  
RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE  
LA VILLE POUR 2017-2019**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a adhéré aux Fleurons du Québec pour la première fois en 2007;
- 2 Il y a lieu que la ville renouvelle son adhésion pour de nouveau faire reconnaître le travail fait sur son territoire visant à améliorer l'environnement par l'embellissement horticole;
- 3 Les crédits pour l'adhésion 2017-2019 seront prévus au budget 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ADHÉSION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à renouveler son adhésion aux Fleurons du Québec pour les années 2017 à 2019 afin de maintenir ou d'améliorer sa classification horticole.
- 2- **COÛT.** La ville est autorisée à payer un tarif triennal de **MILLE CENT QUARANTE-SEPT DOLLARS (1 147,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SIGNATURE.** La greffière est autorisée à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

**16,232 ANIMATION DU BADMINTON À L'ÉCOLE CASCATELLE – Versement de la contribution financière à la Corporation des loisirs**

**16-169 RÉSOLUTION NO 16-169  
CONTRIBUTION FINANCIÈRE  
ANIMATION DU BADMINTON À L'ÉCOLE CASCATELLE  
POUR LA SESSION D'AUTOMNE 2016**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Une demande a été faite pour le versement d'une contribution financière pour l'animation du badminton à l'école Cascatelle;
- 2 Cette contribution permet d'engager un jeune qui surveille les lieux et s'occupe des installations;
- 3 Aucun montant n'est prévu au budget pour cette contribution;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION.** La Ville de Kingsey Falls accepte de verser à la Corporation de loisirs de Kingsey Falls une contribution financière de **SOIXANTE DOLLARS (60,00 \$)** pour l'animation du badminton à l'école Cascatelle pour la session d'automne 2016.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Corporation des loisirs de Kingsey Falls.

### **16,233 DÉCORATIONS DE NOËL**

**16-170** **RÉSOLUTION NO 16-170**  
**DÉCORATIONS DE NOËL**  
**MANDAT AU SERVICE D'HORTICULTURE**  
**DE CASCADES CANADA ULC**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Les fêtes de Noël approchent et qu'il y a lieu de décorer l'extérieur des édifices municipaux;
- 2 Des fonds sont disponibles au budget pour ces travaux;
- 3 Le Service d'horticulture de Cascades Canada ULC a présenté une offre intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate le Service d'horticulture de Cascades Canada ULC pour procéder à la préparation et à l'installation des décorations de Noël à l'extérieur de ses édifices municipaux.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **TROIS-MILLE DOLLARS (3 000,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Service d'horticulture de Cascades Canada ULC.

### **16,234 SOUPER DES FÊTES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

**16-171** **RÉSOLUTION 16-171**  
**CONTRIBUTION AU SOUPER DES**  
**FÊTES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il y a lieu d'organiser un souper de Noël pour les employés municipaux;



2 La ville dispose d'un budget pour cette activité;

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SOUPER DE NOËL DES EMPLOYÉS.** La ville accorde un montant maximal de **CINQUANTE DOLLARS (50,00 \$)** taxes incluses par personne pour le souper des Fêtes des employés municipaux.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

### **16,235 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES**

#### **16-172      RÉOLUTION NO 16-172 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il y a lieu d'établir les horaires de fermeture du bureau municipal durant la période des fêtes;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES.** La ville est autorisée à fermer ses bureaux pendant la période des fêtes à compter du 24 décembre 2016 jusqu'au 6 janvier 2017 inclusivement.
- 2- **SERVICES MAINTENUS.** La ville continuera à maintenir les services de prélèvements et de contrôle d'eau potable et d'assainissement des eaux usées et assurera une garde pour les urgences municipales.
- 3- **INFORMATION.** Un article sera publié dans l'Écho des chutes de décembre afin d'informer la population.

### **16,236 LÉGION ROYALE CANADIENNE – Contribution financière à la campagne du Coquelicot**

#### **16-173      RÉOLUTION NO 16-173 CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA CAMPAGNE DU COQUELICOT DE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Légion Royale Canadienne a déposé une demande de contribution financière à la ville pour sa campagne du Coquelicot et pour ses œuvres;
- 2 Il y a lieu d'appuyer la Légion;
- 3 Aucun montant n'est prévu au budget pour cette contribution;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls accorde une contribution financière de **CENT DOLLARS (100,00 \$)** à la Légion Royale Canadienne pour sa campagne du Coquelicot et ses œuvres.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

**16,237 RECONNAISSANCE AUX BÉNÉVOLES DE LA CORPORATION DES LOISIRS**

**16-174** **RÉSOLUTION NO 16-174**  
**CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR**  
**ACTIVITÉ DE RECONNAISSANCE AUX**  
**BÉNÉVOLES DE LA CORPORATION DES**  
**LOISIRS DE KINGSEY FALLS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Corporation des loisirs de Kingsey Falls organisent différentes activités durant l'année pour la population de la ville;
- 2 La corporation fait appel à des bénévoles pour la tenue de ces activités;
- 3 Il y a lieu que la ville reconnaisse le travail de ces bénévoles;
- 4 Aucun montant n'est prévu au budget pour cette contribution;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser une contribution financière de **VINGT-CINQ DOLLARS (25,00 \$)** par bénévole pour une activité organisée pour reconnaître le travail de ces bénévoles.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Corporation des loisirs de Kingsey Falls.

**16,238 SALON DE NOËL DE L'AFÉAS – Demande de contribution financière pour signets publicitaires**

**16-175** **RÉSOLUTION NO 16-175**  
**SALON DE NOËL ORGANISÉ PAR L'AFÉAS**  
**SIGNETS PUBLICITAIRES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'AFÉAS de Kingsey Falls organise la cinquième édition du Salon de Noël qui se tiendra à la salle municipale et au Pavillon des loisirs les 18, 19 et 20 novembre 2016;

- 2 L'AFÉAS demande à la ville de payer des signets pour annoncer ce salon;
- 3 Il y a lieu que la ville encourage cette activité ;
- 4 Aucun montant n'est prévu au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter de Graphitek des signets, recto couleur / verso noir, pour le Salon de Noël, le tout tel que prévu à la soumission no 16168 préparée pour l'AFÉAS de Kingsey Falls.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **TROIS CENT HUIT DOLLARS ET TREIZE CENTS (308,13 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

## **16,239 AFFAIRES NOUVELLES**

### **16,239.1 CENTRE RÉCRÉATIF KINGSEY INC. – Versement de la subvention annuelle**

#### **16-176 RÉSOLUTION NO 16-176 VERSEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE 2016 AU CENTRE RÉCRÉATIF KINGSEY INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Suite à l'adoption de la résolution no 16-22, la ville a versé au Centre récréatif Kingsey inc. 50 % de la subvention annuelle de 70 000 \$ pour assumer les frais d'exploitation de l'aréna;
- 2 Le Centre récréatif Kingsey a déposé une demande pour le versement du solde de la subvention;
- 3 Le Centre récréatif Kingsey a également déposé une demande pour obtenir un montant additionnel de 10 000 \$ pour l'étude préalable aux travaux de rénovation faite au printemps 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **VERSEMENT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser au Centre récréatif Kingsey inc. le solde de la subvention 2016, soit un montant de trente-cinq mille dollars (35 000,00 \$), et un montant additionnel de dix mille dollars (10 000,00 \$), pour un total de **QUARANTE-CINQ MILLE DOLLARS (45 000,00 \$)**.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Centre récréatif Kingsey inc.

## 16,239.2 RÉSERVOIR D'EAU POTABLE EN BÉTON – Réparation

16-177 **RÉSOLUTION 16-177  
RÉPARATION DU RÉSERVOIR D'EAU  
POTABLE EN BÉTON  
MANDAT À SOS BÉTON**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le réservoir d'eau potable en béton présente des fissures importantes;
- 2 Il y a lieu de réparer ce réservoir qui peut être utile en cas de panne ou de bris de pompe;
- 3 La firme SOS Béton a déposé une proposition intéressante pour la ville;
- 4 Des crédits sont disponibles au budget 2016 pour cette réparation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate la firme SOS Béton de Victoriaville pour procéder aux travaux de réparation du réservoir d'eau potable en béton, le tout tel que prévu à la soumission datée du 30 septembre 2016.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **TROIS MILLE TROIS CENT ONZE DOLLARS ET VINGT-HUIT CENTS (3 311,28 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme SOS Béton.

### **16,240 LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 20 h 45.

---

Micheline Pinard-Lampron  
Mairesse

---

Annie Lemieux  
Directrice générale et greffière